

Compte rendu de la séance du 10 avril 2025

Secrétaire(s) de la séance:

Audrey D'HEILLY

Ordre du jour:

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2025.

DELIBERATIONS :

- Vote Comptes administratifs.
- Vote du Compte de gestion.
- Vote de l'affectation de résultat.
- Taux d'imposition 2025.
- Budget eau et assainissement 2025.
- Budget principal 2025.
- Adoption des budgets 2025.
- Schéma directeur d'assainissement.
- Majoration du prix de l'eau potable.
- Convention relative à l'accueil des mineurs centre social Emile Meunier.
- Convention SOCLE pour le développement de la lecture publique 2024-2028.
- Etat d'assiette des coupes 2026 (Arambre).
- Affectation logement « ancienne école ».
- Déclaration préalable city stade.
- Demande subventions schéma directeur d'assainissement.

INFORMATION

Questions diverses :

- A déposer 48h00 avant la date du Conseil.

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - batie montsaleon (007 2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de D'HEILLY Alain

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par D'HEILLY Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		83 322.07		1 001 674.70		1 084 996.77
Opérations exercice	133 272.36	50 938.75	232 949.69	437 535.95	366 222.05	488 474.70
Total	133 272.36	134 260.82	232 949.69	1 439 210.65	366 222.05	1 573 471.47
Résultat de clôture		988.46		1 206 260.96		1 207 249.42
Restes à réaliser	491 825.53	47 300.00			491 825.53	47 300.00
Total cumulé	491 825.53	48 288.46		1 206 260.96	491 825.53	1 254 549.42
Résultat définitif	443 537.07			1 206 260.96		762 723.89

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Ajoute au résultats définitifs la somme de 4 791.54€ dû à la dissolution de l'ASA de la Garenne. Soit un résultat de 1 211 052.25 € en section de fonctionnement. Le résultat global est de 767 515.44€.

5. Vote et arrête les résultats.

Affectation du résultat de fonctionnement - batie montsaleon (008 2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de D'HEILLY Alain

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 1 211 052.50

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 001 674.70
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	492 454.98
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXEDENT DISSOLUTION ASA DE LA GARENNE	4 791.54
EXCEDENT	204 586.26
Résultat cumulé au 31/12/2024	1 211 052.50
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	1 211 052.50
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	443 537.07

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	767 515.44
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion - batie montsaleon (009 2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de D'HEILLY Alain

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4° Statuant sur l'ajout au résultats définitifs la somme de 4 791.54€ dû à la dissolution de l'ASA de la Garenne. Soit un résultat de 1 211 052.25 € en section de fonctionnement. Le résultat global est de 767 515.44€.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - ea batie montsaleon (010 2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de D'HEILLY Alain

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par D'HEILLY Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 306.77	8 376.47		8 376.47	28 306.77
Opérations exercice	24 910.25	19 218.48	46 020.21	41 393.60	70 930.46	60 612.08
Total	24 910.25	47 525.25	54 396.68	41 393.60	79 306.93	88 918.85

Résultat de clôture		22 615.00	13 003.08			9 611.92
Restes à réaliser	1 065 982.64				1 065 982.64	
Total cumulé	1 065 982.64	22 615.00	13 003.08		1 065 982.64	9 611.92
Résultat définitif	1 043 367.64		13 003.08		1 056 370.72	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - ea batie montsaleon (011 2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de D'HEILLY Alain

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -13 003.08

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-8 376.47
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	584 128.47
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-4 626.61
Résultat cumulé au 31/12/2024	-13 003.08
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2024	-13 003.08
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-13 003.08

Vote du compte de gestion - ea batie montsaleon (012 2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de D'HEILLY Alain

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote des taux 2025 (013 2025)

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition, pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâtie (TFB) : **32. 59 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB): **53. 27 %**
- Taxe d'habitation (TH): **6.49 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les taux d'imposition proposé par le Maire pour l'année 2025.**

Présentation et vote du budget eau et assainissement 2025 (014 2025)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	21 710,00	0,00	13 310,00	13 310,00	13 310,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 550,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
65	Autres charges de gestion courante	23 344,00	0,00	20 240,00	20 240,00	20 240,00
Total des dépenses de gestion des services		49 604,00	0,00	39 350,00	39 350,00	39 350,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	950,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		50 554,00	0,00	40 350,00	40 350,00	40 350,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	584 128,47		511 001,00	511 001,00	511 001,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	20 182,00		19 218,00	19 218,00	19 218,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		604 310,47		530 219,00	530 219,00	530 219,00
TOTAL		654 864,47	0,00	570 569,00	570 569,00	570 569,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 13 003,08

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 583 572,08

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 400,00	0,00	31 200,00	31 200,00	31 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	625 995,94	0,00	539 524,08	539 524,08	539 524,08
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion des services		652 395,94	0,00	572 724,08	572 724,08	572 724,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		652 395,94	0,00	572 724,08	572 724,08	572 724,08
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	10 845,00		10 848,00	10 848,00	10 848,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 845,00		10 848,00	10 848,00	10 848,00
TOTAL		663 240,94	0,00	583 572,08	583 572,08	583 572,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 583 572,08

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	519 371,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 121 772,24	1 065 982,64	144 295,36	144 295,36	1 210 278,00
	Total des dépenses d'équipement	1 121 772,24	1 065 982,64	144 295,36	144 295,36	1 210 278,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 121 772,24	1 065 982,64	144 295,36	144 295,36	1 210 278,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	10 845,00		10 848,00	10 848,00	10 848,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 845,00		10 848,00	10 848,00	10 848,00
	TOTAL	1 132 617,24	1 065 982,64	155 143,36	155 143,36	1 221 126,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 221 126,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	147 328,00	147 328,00	147 328,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	500 000,00	0,00	647 328,00	647 328,00	647 328,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EAU ET ASSAINISSEMENT LA BATIE MONTSAL - EAU ET ASSAINISSEMENT LA BATIE MONTSAL - BP - 2025

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		500 000,00	0,00	647 328,00	647 328,00	647 328,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	584 128,47		531 965,00	531 965,00	531 965,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	20 182,00		19 218,00	19 218,00	19 218,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		604 310,47		551 183,00	551 183,00	551 183,00
TOTAL		1 104 310,47	0,00	1 198 511,00	1 198 511,00	1 198 511,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 615,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 221 126,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	540 335,00
---	-------------------

Après présentation du budget eau et assainissement, le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer afin de l'adopter.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'adopter le présent budget.

Présentation et vote du budget M57 2025 (015 2025)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	209 700,00	0,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	43 700,00	0,00	42 800,00	42 800,00	42 800,00
014	Atténuations de produits	11 000,00	0,00	10 840,00	10 840,00	10 840,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	683 476,94	0,00	592 185,08	592 185,08	592 185,08
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		947 876,94	0,00	852 825,08	852 825,08	852 825,08
66	Charges financières	1 840,00	0,00	1 150,00	1 150,00	1 150,00
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		950 016,94	0,00	854 275,08	854 275,08	854 275,08

023	Virement à la section d'investissement (4)	492 454,98		204 475,47	204 475,47	204 475,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 265,78		1 008,00	1 008,00	1 008,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		495 720,76		205 483,47	205 483,47	205 483,47

TOTAL	1 445 737,70	0,00	1 059 758,55	1 059 758,55	1 059 758,55
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 059 758,55
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 800,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	42 260,00	0,00	50 260,00	50 260,00	50 260,00
731	Fiscalité locale	53 500,00	0,00	53 440,00	53 440,00	53 440,00
74	Dotations et participations (3)	69 500,00	0,00	68 300,00	68 300,00	68 300,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	274 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
Total des recettes de gestion courante		444 060,00	0,00	450 500,00	450 500,00	450 500,00
76	Produits financiers	3,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		444 063,00	0,00	450 505,00	450 505,00	450 505,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		2 161,00	2 161,00	2 161,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		2 161,00	2 161,00	2 161,00

TOTAL	444 063,00	0,00	452 666,00	452 666,00	452 666,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	767 515,44
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 220 181,44
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	203 322,47
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 700,00	5 578,17	63 921,83	63 921,83	69 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	659 285,05	486 247,36	176 437,63	176 437,64	862 685,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		669 985,05	491 825,53	240 359,46	240 359,47	732 185,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 100,00	0,00	20 700,00	20 700,00	20 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		20 100,00	0,00	20 700,00	20 700,00	20 700,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		690 085,05	491 825,53	261 059,46	261 059,47	752 885,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	690 085,05	491 825,53	261 059,46	261 059,47	752 885,00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	752 885,00
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	110 300,00	47 300,00	52 576,00	52 576,00	99 876,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		110 300,00	47 300,00	52 576,00	52 576,00	99 876,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	443 537,06	443 537,06	443 537,06
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 000,00	0,00	446 537,06	446 537,06	446 537,06
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		113 300,00	47 300,00	499 113,06	499 113,06	546 413,06
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	492 454,98		204 475,47	204 475,47	204 475,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 006,00		1 006,00	1 006,00	1 006,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		493 462,98		205 483,47	205 483,47	205 483,47
TOTAL		606 762,98	47 300,00	704 596,53	704 596,53	751 896,53
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						988,47
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						752 885,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	205 483,47
--	-------------------

Après présentation du budget eau et assainissement, le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer afin de l'adopter.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'adopter le présent budget.

Shéma directeur d'assainissement (016 2025)

Le Maire expose que suite à des échanges avec la DDT 05, il y a lieu réglementairement de procéder à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement.

Les attentes d'un schéma directeur sont les suivantes (cf article 11 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 sur l'assainissement) :

- 1° Identifier et localiser l'ensemble des points de rejets au milieu récepteur ;
- 2° Connaître la fréquence et la durée annuelle des déversements, quantifier les flux polluants rejetés et évaluer la quantité de déchets solides illégalement ou accidentellement introduits dans le réseau de collecte et déversés au milieu naturel ;
- 3° Identifier les principaux secteurs concernés par des anomalies de raccordement au système de collecte ;
- 4° Estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leur origine ;
- 5° Identifier et localiser les principales anomalies structurelles et fonctionnelles du système d'assainissement ;
- 6° Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les volumes d'eaux pluviales dans le système de collecte. Il est suivi, si nécessaire, d'un programme d'actions visant à corriger les dysfonctionnements éventuels.

Ce diagnostic peut être réalisé par tout moyen approprié :

- inspection télévisée,
- enregistrement des débits horaires véhiculés par les principaux émissaires,
- mesures des temps de déversement,
- modélisation....

Le bureau d'études devra intégrer les éléments suivants afin d'être en conformité avec attentes d'un schéma directeur d'assainissement :

- campagne de mesures complémentaire, plus longue (3 semaines minimum), en période estivale et sur un nombre cohérent de points du réseau (fonction de la longueur 2500 ml et de sa structuration, 3 ou 4 ?) ;
- l'analyse des points de déversement (cf points 1° et 2° ci-dessus) ;
- Tests à la fumée sur l'intégralité du réseau ;
- ITV (uniquement si tests à la fumée non concluants mais la longueur n'est du coup pas précisée)
- contrôles des branchements d'abonnés sur les branches identifiées en cas d'apports importants;
- programmation pluriannuelle des travaux avec priorisation des actions ;
- impact sur le prix de l'assainissement.

Le Maire propose d'engager le schéma directeur d'assainissement auprès d'un bureau d'étude.

-AUTORISE le Maire à mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement.

Majoration du prix de l'eau potable (017 2025)

Actuellement, la commune applique la tarification suivante :

- Eau potable
 - Part fixe : 48 €
 - Part variable : 0,60 €/m³
- Assainissement
 - Part fixe : 48 €
 - Part variable : 0,60 €/m³

Ces tarifications ne sont pas suffisantes pour atteindre le seuil d'éligibilité.

Je vous présente quelques propositions respectant l'ensemble des réglementations en vigueur et le seuil d'éligibilité.

	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Part fixe	48 €	55 €	60 €
Part variable	0,75 €	0,70 €	0,80 €
Calcul sur 120 m ³ /abonné (hors taxe et hors redevance)	1,150 €	1,158 €	1,30 €

Le Maire précise que la proposition trois est présenté par anticipation. Car au 01/01/2029, le seuil d'éligibilité sera fixé à 1,30 €/120 m³/abonné (hors taxe et hors redevance) pour l'eau potable et pour l'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal:

- **DECIDE** de retenir la proposition numéro deux avec une part fixe à 55 € et une part variable à 0, 70 € ce qui fait 1, 158 € / m³ hors taxe et hors redevance pour un calcul de 120 m³ par abonné.

Convention pour l'ALSH et périscolaire avec le centre Émile Meunier de Veynes (018 2025)

Le Maire expose aux membres du conseil, qu'il a reçu une convention du centre Émile Meunier concernant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et l'accueil périscolaire pour l'année 2025. Cette convention avait été déjà signée pour l'année 2024. La participation pour l'année 2024 s'est élevée à un montant de 100 € pour l'ALSH et 50 € pour l'accueil périscolaire.

Sur la convention pour l'année 2025, nous constatons une augmentation de la participation pour l'ALSH qui est de 130 € par an et par Mineur, et de 70 € par an et par enfant pour l'accueil périscolaire. Soit une augmentation de 30 € pour l'ALSH et de 20 € pour l'accueil périscolaire.

Le Maire propose donc de renouveler la convention avec le centre Émile Meunier pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** la proposition faite par le Maire
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le centre Émile Meunier

État d'assiette des coupes 2026 (019 2025)

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la forêt communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur de la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 18 février 2025 pour l'exercice 2026, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits, reprises dans le tableau ci-dessous.

↪ **Coupes proposées :**

Parcelle	Nature de la coupe	Surface à désigner (ha)	Volume total (m ³)	Réglée Non réglée	Programme aménagement	Proposition ONF	Justification
27_h	TS	2.50	268	Non réglée		2026	Coupe prévue initialement en 2020, reportée du fait de retard dans les affouages

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

En cas d'accord avec les propositions de l'ONF :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus, pour lesquels l'ONF procédera à la désignation.
- Approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2026 présentés ci-dessus.

1) Décide les orientations de mise en marché suivantes :

Parcelle	Produits	Bois façonnés	Bois sur pied Vente	Bois sur pied Délivrance
27_h	Taillis de hêtre			X

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité (en particulier pour le bois façonné, après présentation de l'analyse économique).

2) En cas d'affouage sur pied :

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal fixe le délai d'exploitation au 31/12/2027.

Et désigne les personnes nommées ci-dessous comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.

M. D'HEILLY Alain

Mme. GONSOLIN Régine

M. MORETTI Damien

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Affectation du logement 2 - Bâtiment école (020 2025)

Suite au départ d'Amandine CICHETTI en date du 4 mars 2025, il y a lieu d'affecter le logement n°2 « ancienne école ».

Après étude par l'assemblée délibérante des différents dossiers reçus en Mairie pour des demandes de logements communaux, le Conseil décide d'attribuer l'appartement n°2 de l'immeuble « ancienne école » à madame YANGUISSA Christie au plus tard le 1^{er} juin 2025. Peintures à refaire entièrement.

Déclaration préalable pour le City Stade (021 2025)

Le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir une déclaration préalable pour l'implantation du city stade sur la parcelle communale B n°1142.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :
- D'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'implantation du city stade auprès des services ADS de la Communauté des Communes sisteronais Buëch.

Mise à jour du schéma directeur d'eau potable - Demande de subvention au département des Hautes Alpes et à l'Agence de l'eau (022 2025)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement. Une consultation des bureaux d'études a été réalisée, le montant de l'étude s'élève à 18 750,00 € HT.

Il présente le Plan de financement envisagé pour cette opération d'investissement :

Montant de la subvention taux :

Agence de l'eau 9 375,00€ - 50 %

Département 05 3 750,00€ - 20 %

Autofinancement 5 625,00€ - 30 %

TOTAL 18 750,00€ 100 %

Monsieur Le Maire propose de solliciter d'une aide financière auprès du Département et de l'Agence de l'eau à hauteur de 70%.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'approuver l'exposé du Maire,
- De demander une aide financière à l'Agence de l'Eau et au Département 05 à hauteur de 70 %,

Bureau d'études schéma directeur d'assainissement (023 2025)

Le Maire expose avoir reçu le 8 avril 2025 un courrier d'Hydrétudes Alpes du Sud pour un devis pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement le montant de l'opération est de 18 750,00€ HT soit 22 500,00€ TTC.

La proposition de prix est conforme pour le diagnostic du réseau d'assainissement, l'élaboration du programme de travaux et analyse financière et les diverses réunions. Le Maire détaille la proposition de prix.

Le Maire propose d'accepter le devis d'Hydrétudes pour un montant de 18 750,00€ HT soit 22 500,00€ TTC l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la commune.

- Autorise le Maire à signer la proposition de prix du bureau d'études Hydrétudes.
- De suivre l'élaboration du schéma et les pièces afférentes à ce dossier.